

territoire d'énergie

LE FIL D'ACTU DU SDED

SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE Signature du nouveau contrat de concession



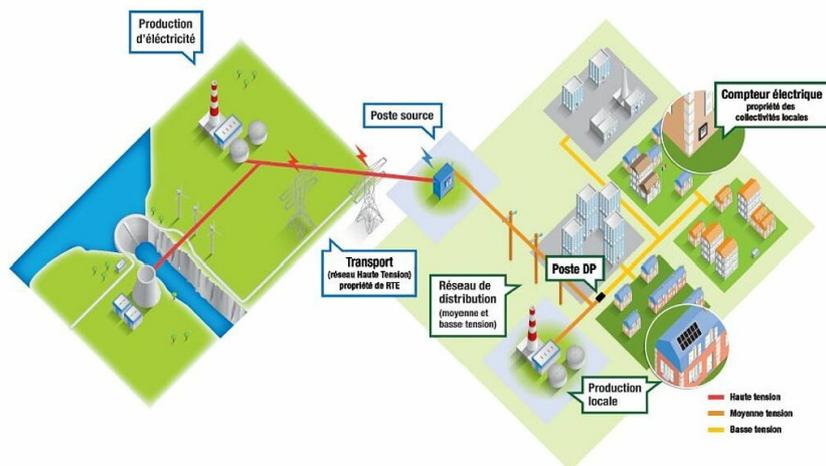
Lors de la signature entre **Nathalie Nieson** et **Jeanine Doppel** directrice Drôme-Ardèche d'Enedis en présence du Vice-président à la distribution d'électricité **Franck Soullignac** et de **Patrick Lyonnet** directeur régional d'Enedis.

Après 18 mois de négociations, territoire d'énergie Drôme-SDED, EDF et Enedis ont signé, ce 12 janvier 2022, un nouveau contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente dans la Drôme, au service et dans l'intérêt des 363 communes et 314 000 usagers de la Drôme.

Le contrat de concession c'est quoi?

La loi de 1906 a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales. Mais parce qu'une solide connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable, les communes se sont regroupées en syndicats départementaux d'énergies comme TE-SDED dans la Drôme, créé en 1964. Le contrat de concession, signé pour une durée de 30 ans, a pour objet de déléguer l'entretien, le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité à Enedis. Il concerne également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés gérée par EDF.

Il renforce les principes auxquels les signataires sont attachés : service public, égalité de traitement, péréquation tarifaire, solidarité, cohésion sociale et aménagement du territoire. Le contrat fixe également un certain nombre de dispositions en matière de répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau.



Des négociations locales dans un cadre national

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui regroupe les syndicats départementaux comme TE-SDED avait, depuis 2015, engagé des négociations nationales avec Enedis et EDF visant à établir un nouveau modèle de contrat pour l'ensemble des concessions d'électricité en France.

Les discussions ont abouti à un accord national signé en décembre 2017. TE-SDED s'est donc appuyé sur cet accord pour négocier et conclure son nouveau contrat de concession, adapté à ses réalités locales.

Concertation avec les élus du territoire et vote à l'unanimité au Comité Syndical

Ce document essentiel pour l'avenir de la qualité de la distribution de l'électricité dans la Drôme a fait l'objet d'une importante concertation auprès des élus des territoires. Une commission a ainsi travaillé en toute transparence parallèlement aux négociations franches et intenses, permettant d'aboutir à un accord équilibré qui répond à notre priorité: la défense des intérêts des communes et des usagers.

Il est à souligner que ce contrat de concession a été voté à l'unanimité par les délégués des communes le 14 décembre dernier lors du Comité Syndical de TE-SDED.

Les grandes ambitions de ce contrat dans la Drôme

- Améliorer durablement la qualité de l'électricité distribuée et réduire les disparités territoriales.
- Réduire la sensibilité des réseaux aux aléas climatiques, en particulier dans les zones identifiées les plus exposées.
- Renouveler de façon ciblée les ouvrages sensibles.
- Accompagner le développement du territoire et la transition énergétique.

Une enveloppe d'investissements est associée à ces ambitions : entre 2022 et 2025, Enedis engagera 35,7 millions d'euros de travaux.

Une meilleure coordination en matière d'investissement sur les réseaux, une vision partagée du devenir des infrastructures électriques et le maintien d'une relation client de qualité au bénéfice de tous les usagers du service public partout dans les territoires.

[CONSULTER LE CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE](#)



territoire d'énergie Drôme-SDED
 Rovaltain TGV BP 12626
 26958 Valence cedex 09
contact@sded.org
te26.fr



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur territoire d'énergie Drôme-SDED.

[Se désinscrire](#)

